

Les convocations ont été déposées individuellement, par le Policier Municipal, le jeudi 31 mars 2016 au domicile de chacun des élus.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 8 AVRIL 2016

Présents : Mmes et Mrs : E. MICHAUD, F. DURAND, F. LOVENO, F. ROESCH, MD. BROHET, JP. WIRTH, G. TORRES, C. COCAT, A. IANNONE, J. COUVIDOUX, E. DUJARDIN, E. MOLLARD, S. DEJEAN, C. CHELALI, A. GUGLIELMI, G. FAVERJON, S. TONEGHIN, M. DONCIEUX, S. MAISONNEUVE, P. LENFANT, C. BINET

Absents excusés : Mmes et Mrs : A. PONCELET (pouvoir à C. COCAT), L. BEILLON (pouvoir à JP. WIRTH), ML. GONCALVES (pouvoir à F. LOVENO), N. PEQUAY (pouvoir à S. DEJEAN), M. QUESSE (pouvoir à J. COUVIDOUX), M. MUSANO (pouvoir à P. LENFANT)

Secrétaire de séance : E. MOLLARD

En préambule, M Couvidoux a souhaité prendre la parole :

Je reviens sur l'activité de Saint-Savin de ces derniers jours, cela fait 2 ans que nous sommes en place. On sait tous ce que l'on fait et ce que l'on pense. Au sein du Conseil, toutes les catégories socio-professionnelles sont représentées. Nous n'avons pas les mêmes activités, pas le même temps à dégager pour la commune. Je regrette que nous en sommes à compter les temps de présence et je ne pense pas que les Saint-Savinois, nous ai choisi pour faire des statistiques la dessus. Il ne faut pas confondre l'implication et le présentéisme. On peut être présent à ne rien faire et être absent mais impliqué pour la vie communale. Un débat s'ensuit sur le sujet et notamment la nécessité de se dire les choses en face.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Mmes Guglielmi et Toneghin, Ms Faverjon et Maisonneuve ne prennent pas part au vote

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le compte-rendu de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2016 adressé aux Conseillers Municipaux le 31 mars 2016,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit compte-rendu,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

APPROUVE le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2016

Mme le Maire précise qu'une erreur administrative a eu lieu :

Mme Maud QUESSE a donné pouvoir à M Martial DONCIEUX et non à M Jérôme COUVIDOUX

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL
POUR LE BUDGET DE LA COMMUNE**

Invitée par Madame le Maire, Madame LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur le Receveur Municipal concernant le Budget de la Commune.

Compte-tenu de la nécessité de convoquer à nouveau le Conseil Municipal pour sécuriser les délibérations liées aux opérations budgétaires, en raison des contestations de la précédente convocation et pour assurer l'information suffisante,

Considérant que le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal s'avère en parfaite concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assurée que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 pour le Budget de la Commune.

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

<p style="text-align: center;">APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR MUNICIPAL POUR LE BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE</p>
--

Invitée par Madame le Maire, Madame LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion 2015 dressé par Monsieur le Receveur Municipal concernant le Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire.

Compte-tenu de la nécessité de convoquer à nouveau le Conseil Municipal pour sécuriser les délibérations liées aux opérations budgétaires, en raison des contestations de la précédente convocation et pour assurer l'information suffisante,

Considérant que le Compte de Gestion 2015 du Receveur Municipal s'avère en parfaite concordance avec le Compte Administratif de l'exercice 2015,

Après s'être assurée que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le Compte de Gestion 2015 pour le Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2015, par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE
--

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal désigne Monsieur Fabien DURAND, 1^{er} Adjoint, pour présider la séance en son absence, conformément à la réglementation en vigueur.

Compte-tenu de la nécessité de convoquer à nouveau le Conseil Municipal pour sécuriser les délibérations liées aux opérations budgétaires, en raison des contestations de la précédente convocation et pour assurer l'information suffisante,

Invitée par Monsieur Fabien DURAND, 1^{er} Adjoint Délégué à l'Environnement et à la Sécurité, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente le Compte Administratif du Budget Général de la Commune pour l'année 2015.

Vu le projet du Compte Administratif 2015,

Les opérations de l'exercice se résument comme suit :

Résultat fonctionnement

Recettes de fonctionnement	2 631 639.17 €
Dépenses de fonctionnement	2 005 195.74 €
Résultat CA 2015	<hr/> 626 443.43 €

Excédent ZA des Tûches	332 123.84 €
------------------------	--------------

résultat antérieur reporté-excédent	2 468 147.80 €
-------------------------------------	----------------

Résultat de clôture excédentaire	<hr/> 3 426 715.07€
---	----------------------------

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement	1 105 367.91 €
Dépenses d'investissement	1 803 333.16 €
Résultat CA 2015	<hr/> - 697 965.25€

résultat antérieur reporté-déficitaires	1 174 335.14 €
---	----------------

Résultat de clôture déficitaire	<hr/> - 1 872 300.39€
--	------------------------------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- 1) DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2015 tel que défini ci-dessus.
- 2) CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.
- 3) RECONNAIT la sincérité des Restes A Réaliser.
- 4) VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 5) APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Budget Général de la Commune.

**ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 DU BUDGET ANNEXE
DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Invitée par Monsieur Fabien DURAND, 1^{er} Adjoint Délégué à l'Environnement et à la Sécurité, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente le Compte Administratif du Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire pour l'année 2015.

Compte-tenu de la nécessité de convoquer à nouveau le Conseil Municipal pour sécuriser les délibérations liées aux opérations budgétaires, en raison des contestations de la précédente convocation et pour assurer l'information suffisante,

VU le projet de Compte Administratif 2015,

Les opérations de l'exercice se résument comme suit :

Résultat fonctionnement

Recettes de fonctionnement	4 302.65 €
Dépenses de fonctionnement	1 300.98 €
Résultat CA 2015	3 001.67 €

Résultat antérieur reporté excédentaire	370 953.36 €
---	--------------

Résultat de clôture excédentaire	373 955,03 €
----------------------------------	---------------------

Résultat d'investissement

Recettes d'investissement	
Dépenses d'investissement	5 245.00 €
Résultat CA 2015	- 5 245.00 €

Résultat antérieur reporté déficitaire	- 407 923.24 €
--	----------------

Résultat de clôture déficitaire	- 413 168,24 €
---------------------------------	-----------------------

Affectation du résultat de clôture

Report en fonctionnement	373 955.03 €
Report en investissement	- 413 168.24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

- 1) DONNE ACTE de la présentation faite du Compte Administratif 2015 tel que défini ci-dessus.
- 2) CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.
- 3) RECONNAIT la sincérité des Restes A Réaliser.
- 4) VOTE ET ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.
- 5) APPROUVE le Compte Administratif 2015 du Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 AU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, après vote du Compte Administratif 2015, propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'affectation du résultat 2015 du Budget Général de la Commune.

Compte-tenu de la nécessité de convoquer à nouveau le Conseil Municipal pour sécuriser les délibérations liées aux opérations budgétaires, en raison des contestations de la précédente convocation et pour assurer l'information suffisante,

Après avoir entendu l'exposé du Compte de Gestion 2015 et du Compte Administratif 2015,

Après l'adoption du Compte de Gestion 2015 et du Compte Administratif 2015,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 1612-12,

Vu l'instruction Budgétaire M14,

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2015 s'élève à 3 426 715.07 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 26 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention,

DECIDE d'affecter ce résultat de clôture 2015 comme suit :

- Affectation au compte 1068 en recettes d'investissement pour un montant de 1 600 000.00 €.
- Affectation au compte 002 en recettes de fonctionnement pour un montant de 1 826 715.07 €.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2016
--

Arrivée de N. PEQUAY

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de voter le taux des 3 taxes relevant de la compétence de la Commune, c'est-à-dire la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti.

Compte-tenu de la nécessité de convoquer à nouveau le Conseil Municipal pour sécuriser les délibérations liées aux opérations budgétaires, en raison des contestations de la précédente convocation et pour assurer l'information suffisante,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,

Vu le projet de Budget Primitif 2016 établi,

Vu l'état 1259 TH-TF de notification des taux d'imposition de 2015 de la taxe d'habitation et des taxes foncières et l'estimation de l'actualisation générale des bases communiquée par les services fiscaux,

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter, pour la huitième année consécutive, les taux d'imposition pour l'année 2016. Madame le Maire rappelle qu'en mars 2012, le Conseil Municipal a voté une baisse de 1% sur la taxe foncière sur les propriétés bâties, du fait de la mise en place par la CAPI de la taxe additionnelle sur le foncier bâti.

* Taxe d'habitation	:	6,79 %
* Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	14,76 %
* Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	53,14 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Libellé	Bases d'imposition notifiées 2016 (prévisionnelles)	Vote taux 2016 en %	Produits attendus 2016
Taxe d'habitation	4 993 303	6,79	339 045 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	3 739 449	14,76	551 943 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	114 622	53,14	60 910 €
TOTAL DU PRODUIT ATTENDU			951 898 €

FIXE, comme suit, les taux d'imposition locale pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation	:	6,79 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	:	14,76 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	:	53,14 %

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Invitée par Madame le Maire, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente aux membres du Conseil Municipal, par chapitre, le projet de Budget Primitif 2016.

Compte-tenu de la nécessité de convoquer à nouveau le Conseil Municipal pour sécuriser les délibérations liées aux opérations budgétaires, en raison des contestations de la précédente convocation et pour assurer l'information suffisante,

Vu la loi du 22.06.1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction M 14,

Vu que le Conseil Municipal a débattu lors du Conseil Municipal du 29 février 2016 sur les orientations budgétaires pour 2016,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES	DEPENSES
4 249 597.15€	4 249 597.15€

SECTION INVESTISSEMENT :

RECETTES	DEPENSES
5 176 384.49€	5 176 384.49€

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce budget.

Questions :

Mme Toneghin demande à quoi correspond le montant de la Micro crèche ?

M Torres : il s'agit de notre quote-part pour cette année, 50% CAPI, 50% Commune

Mme Toneghin : la micro crèche, c'est donc 232 000€ ?

M Torres : non les travaux sont partagés par moitié CAPI, Commune, à laquelle est déduit le coût du terrain mis à disposition par la Commune.

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE

Invitée par Madame le Maire, Madame Florence LOVENO, Adjointe Déléguée aux Finances et à l'Agriculture, présente au Conseil Municipal le projet de Budget Primitif 2016 établi pour le Budget Annexe de la Maison de santé pluridisciplinaire.

Compte-tenu de la nécessité de convoquer à nouveau le Conseil Municipal pour sécuriser les délibérations liées aux opérations budgétaires, en raison des contestations de la précédente convocation et pour assurer l'information suffisante,

Vu la loi du 22.06.1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'instruction M 14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE le Budget Primitif, par chapitre, qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme indiqué ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT :

RECETTES	DEPENSES
422 876.03€	422 876.03€

SECTION INVESTISSEMENT :

RECETTES	DEPENSES
419 776.03€	419 776.03€

AUTORISE Madame le Maire à engager les dépenses et les recettes prévues dans le cadre de ce budget.

VOTE DE LA SUBVENTION AU C.C.A.S.POUR L'ANNEE 2016

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la proposition de subvention d'équilibre à verser au C.C.A.S.

Elle rappelle que le budget du Centre Communal d'Action Sociale est financé pour grande partie par une subvention communale d'équilibre, votée lors de l'adoption du Budget Primitif.

Compte-tenu de la nécessité de convoquer à nouveau le Conseil Municipal pour sécuriser les délibérations liées aux opérations budgétaires, en raison des contestations de la précédente convocation et pour assurer l'information suffisante,

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement et la bonne gestion de ce budget, il vous est proposé d'octroyer 40 000€ de subvention d'équilibre au C.C.A.S,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE pour l'année 2016, la somme de 40 000€ de subvention d'équilibre au C.C.A.S.

PRECISE que le montant correspondant est inscrit au chapitre 65 du Budget Primitif 2016.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2016

De par son implication associative, M COCAT ne prend pas part au vote.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, après l'étude faite par la Commission d'attribution des subventions, les propositions de subventions à verser aux Associations selon la répartition suivante :

Association ou organisme demandeur	Montant attribué
Arts et Couleurs	300.00€
Saint- Savin Basket	3 000.00€
Club Saint Savinois de l'Amitié	150.00€
Compagnie des Archers N.I	300.00€
Country Girls and Boys	100.00€
Cyclo Rando Découverte	500.00€
FNACA	400.00€
Groupe Vocal - Au bonheur de la chanson	150.00€
Jeunes Sapeurs-Pompiers	2 500.00€
La boule Vigneronne	500.00€

La truite Vigneronne	500.00€
Saint - Savin Sportif	16 200.00€
Sou des Ecoles de Chapèze / Demptézieu	500.00€
Sou des Ecoles du Bourg	1 100.00€
TOTAL	26 200.00€

Compte-tenu de la nécessité de convoquer à nouveau le Conseil Municipal pour sécuriser les délibérations liées aux opérations budgétaires, en raison des contestations de la précédente convocation et pour assurer l'information suffisante,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VOTE pour l'année 2016, les subventions aux Associations telles que définies ci-dessus.

PRECISE que les montants correspondants sont inscrits au chapitre 65 du Budget Primitif 2016.

AUTORISE Madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération.

REPLACEMENT D'UN MEMBRE ELU AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
--

Madame le Maire rappelle que les Conseils d'Administration des Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) sont composés pour moitié de membres élus par le Conseil Municipal, et, pour l'autre moitié, de membres nommés par le Maire.

Le Maire est Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS.

Par délibération du 16 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 16 (seize) le nombre des membres du Conseil d'Administration, étant entendu qu'une moitié (8) sera désignée par cette assemblée par délibération et l'autre moitié par arrêté du Maire.

Suite à la démission le 21 mars 2016 de M Jean-Luc MERMET, membre élu du Conseil d'Administration du CCAS, il y a lieu de procéder à une nouvelle élection par le Conseil Municipal de l'ensemble des administrateurs élus.

A titre de rappel, les membres du conseil élus lors de l'installation du Conseil d'Administration du CCAS étaient les suivants :

Jean-Luc MERMET, Evelyne DUJARDIN, Marie-Dominique BROHET, Nelly PEQUAY, Christian COCAT, Gille TORRES, Marlène MUSANO, Sylvie TONEGHIN.

La liste des membres nommés par arrêté du Maire est :

Andrée DONCIEUX, Monique FRATACCI, Josiane ROLLAND, Richard CONTI, Viviane MONTOVERT, Isabelle PIRAUD, Karine LENFANT, Claude BINET.

En remplacement de M Jean-Luc MERMET, membre élu, Madame le Maire précise que Mme Claude BINET et M Stéphane MAISONNEUVE postulent. Conformément à l'article R123-8 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le scrutin est secret.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé,

PROCEDE à l'élection de ses représentants au Conseil d'Administration.

Le dépouillement du vote, qui s'est déroulé au scrutin secret, a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 27

Bulletin Blanc : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

ONT OBTENU :

Claude BINET : 23 voix
Stéphane MAISONNEUVE: 4 voix

PROCLAME

Comme membre élu du Conseil d'Administration du CCAS les huit membres suivants :
Evelyne DUJARDIN, Marie-Dominique BROHET, Nelly PEQUAY, Christian COCAT, Gille TORRES,
Marlène MUSANO, Sylvie TONEGHIN, Claude BINET.

Question :

Mme Toneghin : Comme Mme BINET est sur la liste Elus, il va falloir trouver une personne sur la liste des personnes nommées. Pouvons-nous proposer quelqu'un ?

Mme le Maire : oui, vous pouvez déposer des noms, tout en sachant que nous avons déjà eu également des demandes.

COMMISSIONS MUNICIPALES - MODIFICATION

Madame le Maire informe l'assemblée que, lors de sa séance du 16 avril 2014 et conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a formé des commissions municipales de droit commun.

Madame le Maire précise également que les membres des commissions municipales doivent être désignés par un vote au scrutin secret, sauf application de l'article L 2121-21 du CGCT et que pour la bonne administration de la Commune, des personnes extra communales pourront participer à certaines commissions, selon les nécessités et les technicités de celles-ci.

Compte-tenu de la démission de M Jean Luc MERMET,

Considérant la nomination de fait de Mme Claude BINET et son souhait d'intégrer une commission municipale, il est nécessaire de soumettre au vote du Conseil Municipal la nouvelle composition des commissions municipales.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-22,

Madame le Maire présente chaque commission et chaque liste déposée pour chacune d'entre elle,

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des listes de candidats pour chaque commission et après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DESIGNE, par 27 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, les personnes suivantes :

Finances / Budget	Voiries / Bâtiments/Travaux Sécurité / Réseaux / Infrastructures	Environnement / Agriculture Développement Durable / Espaces Naturels Sensibles (ENS) / Vie des Hameaux/Fleurissement	Vie Scolaire Conseils d'Ecoles/Transports / Gestion activités périscolaires
Florence LOVENO	Franck ROESCH	Fabien DURAND	Gilles TORRES
Jean- Pierre WIRTH	Jérôme COUVIDOUX	Sophie DEJEAN	Alexandra PONCELET
Marie-Laure GONCALVES	Sophie DEJEAN	Cédric CHELALI	Maud QUESSE
Laurence BEILLON	Fabien DURAND	Franck ROESCH	Marlène MUSANO
Antonia GUGLIELMI	Emmanuel MOLLARD	Florence LOVENO	Patrice LENFANT
Patrice LENFANT	Nelly PEQUAY	Laurence BEILLON	
	Gérard FAVERJON	Evelyne DUJARDIN	
	Martial DONCIEUX	Jérôme COUVIDOUX	
		M Dominique BROHET	
		Christian COCAT	
		Patrice LENFANT	
Manifestations Communes / Cérémonies commémoratives	Vie Associative Loisirs / Sports / Culture/Patrimoine	Jeunesse Conseil Municipal des Jeunes / Marché	
Christian COCAT	Alexandra PONCELET	Audrey IANONNE	
Alexandra PONCELET	Marie-Dominique BROHET	Maud QUESSE	
Evelyne DUJARDIN	Audrey IANNONE	Jérôme COUVIDOUX	
Cédric CHELALI	Fabien DURAND	Gille TORRES	
Emmanuel MOLLARD	Cédric CHELALI	Florence LOVENO	
Martial DONCIEUX	Marlène MUSANO	Marlène MUSANO	
	Stéphane MAISONNEUVE		
Urbanisme	Vie Economique Emplois / Commerçants / Artisans / Entreprises / Tourisme		
Jean Pierre WIRTH	Marie-Dominique BROHET		
Sophie DEJEAN	Alexandra PONCELET		
Gille TORRES	Marie-Laure GONCALVES		
Franck Roesch	Antonia GUGLIELMI		
Emmanuel MOLLARD	Patrice LENFANT		
Gérard FAVERJON	Claude BINET		

Question écrite :

1) Remplacement d'un membre élu au CCAS

Suite à la démission de Monsieur Jean Luc MERMET, compte tenu de la nécessité de réélire un nouveau membre, nous proposons la candidature de Monsieur Stéphane MAISONNEUVE à ce poste.

La réponse a été apportée lors de l'ordre du jour n°12

Mme Le Maire clôture la séance en précisant :

Il est important que nous travaillions dans un esprit de logique surtout pour les Saint-Savinois qui attendent des Elus de faire fonctionner la commune dans un esprit logique et non dans un esprit d'opposition et d'agression.

Clôture de la séance à 20h42.